

**DÉLIBÉRATION N°DL20250032 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 31/01/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 23 présents, 12 absents représentés, 4 absents non représentés, à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 23h50) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 00h05) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à compter de 18h50) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à compter de 18h57) ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à compter de 18h38) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (à compter de 18h37) ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h37) ; M. Romain PIPIER (à compter de 18h48) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 18h45)

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Florence VANELLE (à compter de 23h50) ; Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 00h05) ; M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE ; M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Pierre DECLINE ; M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50) ; Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h57) ; Mme Aba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON ; M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 18h38) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h37) ; Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY ; Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU

**ABSENTS**

M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h37) ; M. Romain PIPIER (jusqu'à 18h48) ; Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 18h45)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

**webdelib**

ID : 042-214202079-20250211-DL20250032-DE

**CONVENTIONS CONSTITUTIVES DE DEUX GROUPEMENTS DE COMMANDES (TRAVAUX  
DÉMOLITION ET TRAVAUX DE DÉFENSE INCENDIE) AVEC SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LA  
VILLE DE SAINT-ETIENNE**

**M. Régis CADEGROS** expose ce qui suit :

Pour mener à bien leurs projets communaux, rendre cohérentes les interventions de chacun et rationaliser leurs achats publics, il est proposé de constituer deux groupements de commandes :

- Accord-cadre pour la réalisation de travaux de désamiantage, démolition, déconstruction, maçonnerie, reprise de façades, travaux divers ainsi que de dépollution de matières liquides et solides,
- Accord-cadre pour la réalisation de travaux de défense incendie et de travaux connexes et annexes ,

entre la commune de Saint-Chamond, la commune de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, dans le but de préparer et procéder aux mises en concurrence pour la mise en place de marchés publics nécessaires à leur réalisation.

Les projets de convention qui sont présentés prévoient que Saint-Etienne Métropole, désignée en tant que coordonnateur du groupement, assure gracieusement une mission allant de l'organisation de la procédure à la notification des marchés publics.

Ensuite, chaque membre du groupement prendra en charge, pour son propre compte, l'exécution des marchés passés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** le principe de la constitution de deux groupements de commandes pour la réalisation de travaux de désamiantage, démolition, déconstruction, maçonnerie, reprise de façades, travaux divers ainsi que de dépollution de matières liquides et solides et pour la réalisation de travaux de défense incendie et de travaux connexes et annexes entre la commune de Saint-Chamond, la commune de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole en application des articles L2113-6 à 7 du code de la commande publique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et tous documents y afférents.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 12/02/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*